




REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COUBLÉVIE

4.2.3 Règlement graphique Les hameaux



SARL Alpicité
Av. de la Caprière - 03 Rév., La Croix
des Chemins,
05 200 038888
Tél : 04 92 26 51 30
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

PLU arrêté le : 29 mars 2024
PLU approuvé le :



LEGENDE :

LES ZONES DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- Ua : Secteur correspondant à une zone de centre-bourg accueillant une diversité de fonctions
- Ua1 : Secteur correspondant à une zone de centre-bourg accueillant un quartier seniors
- Uap : Secteur correspondant à une zone pavillonnaire de centre-bourg
- Ub : Secteur correspondant à la zone pavillonnaire du plateau de Coublévie
- Ubs : Secteur correspondant à la zone pavillonnaire du plateau situé en dehors de l'espace préférentiel de développement identifié par le SCOT
- Uc : Secteur correspondant à une zone de forte densité
- Ucd : Secteur correspondant à une zone de forte densité pouvant accueillir des commerces
- Ud : Secteur correspondant à une zone de forte densité et d'intensification de l'urbanisation
- Uds : Secteur correspondant à une zone pavillonnaire de forte densité
- Uds1 : Secteur correspondant à l'habitat pavillonnaire des cotées et hameaux situés en dehors de l'espace préférentiel de développement identifié par le SCOT
- Uhs : Secteur correspondant aux structures originelles du plateau
- Uhs1 : Secteur accueillant les lieux de culte de la commune
- Uhs2 : Secteur correspondant à l'habitat ancien situé en dehors de l'espace préférentiel de développement identifié par le SCOT
- Uj : Secteur correspondant à une zone destinée à l'accueil de logements pour les étudiants
- UG : Secteur correspondant aux zones d'équipements publics
- UJ : Secteur correspondant aux zones d'activités
- UJ1 : Secteur correspondant à la zone d'activités du Roudet
- N : Secteur agricole, réservé ou non, à protéger en raison du potentiel agricole, biologique ou économique des terres agricoles
- NI : Secteur naturel à protéger en raison de la qualité du site, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue paysager, environnemental et écologique
- NI1 : Secteur naturel accueillant des activités de loisirs

LES PRESCRIPTIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- Alignement imposé identifié au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Chemin à protéger au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Alignement imposé identifié au titre de l'article L151-17 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul minimum identifiée au titre de l'article L151-17 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement identifié au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation délimitée au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé délimité au titre de l'article L151-1 du Code de l'Urbanisme
- Zone Humide Protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Corridor écologique à protéger ou mettre en valeur au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Protection patrimoniale identifiée au titre de l'article L151-29 du Code de l'Urbanisme
- Secteur paysager des hameaux à protéger ou mettre en valeur au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à opération d'ensemble au titre de l'article R151-21 du Code de l'Urbanisme
- Haies ou alignements d'arbres à protéger ou mettre en valeur au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Jardins et parcs à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Milieu localisé défini au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
- Zone de prescriptions d'équipement scolaire
- Servitudes de prélocalisation des équipements publics délimitées au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à des aires naturelles : la constructibilité peut être soumise à des prescriptions spéciales (se reporter au plan 4.2.4)
- Secteur soumis à des risques naturels : la constructibilité peut être soumise à des prescriptions spéciales ou interdite (se reporter au PPRI de la Mairie annexé au PLU)

LES ELEMENTS INFORMATIFS DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

- Périmètre de protection immédiate des eaux potables

LES AUTRES ELEMENTS :

- Bâtiments durs
- Bâtiments légers
- Parcelles

Source données cadastrales : Plan Cadastre Informatisé - © IGN - 2023

Echelle : 1 / 2 500 ème

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Parcelle	Surface	Localisation	Statut
001	1200 m²	Centre-bourg	Reservé
002	800 m²	Centre-bourg	Reservé
003	1500 m²	Centre-bourg	Reservé
004	900 m²	Centre-bourg	Reservé
005	1100 m²	Centre-bourg	Reservé
006	1300 m²	Centre-bourg	Reservé
007	1000 m²	Centre-bourg	Reservé
008	1400 m²	Centre-bourg	Reservé
009	1600 m²	Centre-bourg	Reservé
010	1800 m²	Centre-bourg	Reservé
011	2000 m²	Centre-bourg	Reservé
012	2200 m²	Centre-bourg	Reservé
013	2400 m²	Centre-bourg	Reservé
014	2600 m²	Centre-bourg	Reservé
015	2800 m²	Centre-bourg	Reservé
016	3000 m²	Centre-bourg	Reservé
017	3200 m²	Centre-bourg	Reservé
018	3400 m²	Centre-bourg	Reservé
019	3600 m²	Centre-bourg	Reservé
020	3800 m²	Centre-bourg	Reservé
021	4000 m²	Centre-bourg	Reservé
022	4200 m²	Centre-bourg	Reservé
023	4400 m²	Centre-bourg	Reservé
024	4600 m²	Centre-bourg	Reservé
025	4800 m²	Centre-bourg	Reservé
026	5000 m²	Centre-bourg	Reservé
027	5200 m²	Centre-bourg	Reservé
028	5400 m²	Centre-bourg	Reservé
029	5600 m²	Centre-bourg	Reservé
030	5800 m²	Centre-bourg	Reservé
031	6000 m²	Centre-bourg	Reservé
032	6200 m²	Centre-bourg	Reservé
033	6400 m²	Centre-bourg	Reservé
034	6600 m²	Centre-bourg	Reservé
035	6800 m²	Centre-bourg	Reservé
036	7000 m²	Centre-bourg	Reservé
037	7200 m²	Centre-bourg	Reservé
038	7400 m²	Centre-bourg	Reservé
039	7600 m²	Centre-bourg	Reservé
040	7800 m²	Centre-bourg	Reservé
041	8000 m²	Centre-bourg	Reservé
042	8200 m²	Centre-bourg	Reservé
043	8400 m²	Centre-bourg	Reservé
044	8600 m²	Centre-bourg	Reservé
045	8800 m²	Centre-bourg	Reservé
046	9000 m²	Centre-bourg	Reservé
047	9200 m²	Centre-bourg	Reservé
048	9400 m²	Centre-bourg	Reservé
049	9600 m²	Centre-bourg	Reservé
050	9800 m²	Centre-bourg	Reservé
051	10000 m²	Centre-bourg	Reservé

LISTE DES SERVITUDES DE PRE LOCALISATION

Parcelle	Surface	Localisation	Statut
001	1200 m²	Centre-bourg	Servitude
002	800 m²	Centre-bourg	Servitude
003	1500 m²	Centre-bourg	Servitude
004	900 m²	Centre-bourg	Servitude
005	1100 m²	Centre-bourg	Servitude
006	1300 m²	Centre-bourg	Servitude
007	1000 m²	Centre-bourg	Servitude
008	1400 m²	Centre-bourg	Servitude
009	1600 m²	Centre-bourg	Servitude
010	1800 m²	Centre-bourg	Servitude
011	2000 m²	Centre-bourg	Servitude
012	2200 m²	Centre-bourg	Servitude
013	2400 m²	Centre-bourg	Servitude
014	2600 m²	Centre-bourg	Servitude
015	2800 m²	Centre-bourg	Servitude
016	3000 m²	Centre-bourg	Servitude
017	3200 m²	Centre-bourg	Servitude
018	3400 m²	Centre-bourg	Servitude
019	3600 m²	Centre-bourg	Servitude
020	3800 m²	Centre-bourg	Servitude
021	4000 m²	Centre-bourg	Servitude
022	4200 m²	Centre-bourg	Servitude
023	4400 m²	Centre-bourg	Servitude
024	4600 m²	Centre-bourg	Servitude
025	4800 m²	Centre-bourg	Servitude
026	5000 m²	Centre-bourg	Servitude
027	5200 m²	Centre-bourg	Servitude
028	5400 m²	Centre-bourg	Servitude
029	5600 m²	Centre-bourg	Servitude
030	5800 m²	Centre-bourg	Servitude
031	6000 m²	Centre-bourg	Servitude
032	6200 m²	Centre-bourg	Servitude
033	6400 m²	Centre-bourg	Servitude
034	6600 m²	Centre-bourg	Servitude
035	6800 m²	Centre-bourg	Servitude
036	7000 m²	Centre-bourg	Servitude
037	7200 m²	Centre-bourg	Servitude
038	7400 m²	Centre-bourg	Servitude
039	7600 m²	Centre-bourg	Servitude
040	7800 m²	Centre-bourg	Servitude
041	8000 m²	Centre-bourg	Servitude
042	8200 m²	Centre-bourg	Servitude
043	8400 m²	Centre-bourg	Servitude
044	8600 m²	Centre-bourg	Servitude
045	8800 m²	Centre-bourg	Servitude
046	9000 m²	Centre-bourg	Servitude
047	9200 m²	Centre-bourg	Servitude
048	9400 m²	Centre-bourg	Servitude
049	9600 m²	Centre-bourg	Servitude
050	9800 m²	Centre-bourg	Servitude
051	10000 m²	Centre-bourg	Servitude